

Technicien en expérimentation animale

ANNEXE 3

Arrêté du 21 mars 2022 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire de certaines spécialités du baccalauréat professionnel

FLECHAGE HORAIRE ELEVE DISCIPLINAIRE RELATIF A LA PLURIDISCIPLINARITE

- SESG/Gestion entreprise : 27 heures
- STA/Productions animales : 83 heures

FLECHAGE HORAIRE COMPLEMENTAIRE ENSEIGNANT DISCIPLINAIRE RELATIF A LA PLURIDISCIPLINARITE

- Biologie-écologie : 41 heures
- Physique-chimie : 41 heures
- STA /productions animales : 28